

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Ordination. — V Correspondance romaine. — VI M. l'abbé James Lonergan. — VII Prière indulgenciée pour l'article de la mort. — VIII L'écriture fonctie! — IX Avis au clergé. — X Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 16 avril

Semaine sainte et collecte pour les Lieux Saints.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 16 avril

Office du dim. des rameaux, *semi-double privil.*; à la fin des messes basses, dernier Evang. de la bénédiction des rameaux.

A la messe solennelle, après l'aspersion, bénédiction, distribution et procession des rameaux, une seule oraison; chant de la Passion (selon S. Mathieu); préface de la Croix. — A vêpres, ant. et ps. du dim., hymne *Vexilla Regis* (à genoux pendant la 6^e strophe: *O Crux Ave*), v. *Eripe me*; au *Magnif.*, ant. *Scriptum est*; mém. de S. Anicet.

Note. — La Passion (selon S. Marc) se lit le mardi et (selon S. Luc) le mercredi.

Jeu*di*, 20 avril

Office du JEUDI SAINT, *double de 1^{ère} cl.*; messe propre, (avec consécration des saintes huiles *dans les cathédrales*); reposoir et dépouillement des autels (suivi en quelques églises du lavement des pieds et de la récitation des vêpres).

N. B. — *Après la messe du jeudi saint jusqu'à la communion de celle du samedi saint, les fidèles ne peuvent communier à l'église.*

Vend*redi*, 21 avril

Chant de la Passion (selon S. Jean); oraisons diverses; dépouillement et adoration de la croix; procession et messe des *présanctifiés*.

Samedi, 22 avril

Bénédictio du feu nouveau, des grains d'encens et du cierge pascal ; prophéties (et bénédiction de l'eau dans les églises où l'on baptise) ; litanies des saints spéciales (chaque invocation répétée) et messe double de 1ère cl. ; une seule oraison, préface de Pâques.

N. B. — Le samedi saint, les fidèles peuvent recevoir la communion à la messe, ou après la messe, mais non avant. J. S.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

SUR présentation de Mgr l'archevêque de Montréal, le Saint-Siège a daigné conférer la dignité d'archidiacre du chapitre de Montréal à M. le chanoine W.-C. Martin.

Par décision de Sa Grandeur, ont été nommés :

M. l'abbé Maurice Roux, desservant de Saint-André-d'Argenteuil ;

M. l'abbé Sévère Renaud, vicaire à Saint-Louis de France ;

M. l'abbé J.-A. Lefebvre, vicaire à Saint-Joseph, Montréal.

ORDINATION

Dimanche, le 2 avril, Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, a fait dans la cathédrale les ordinations suivantes :

Sous-diacre

Pour l'Ordre des Frères-Mineurs : Fr. Cyrille de Raon.

Diacres

Pour la Compagnie de Jésus : FF. A. Villa, J. Corbett, E. Boll, J. Murray, M. Fortier, W. Tessier.

Prêtre

Pour l'Ordre des Frères-Mineurs : Fr. Samuel de Semur.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 22 mars 1905.

DANS le consistoire du 27 du courant, le pape procédera à la nomination d'un cardinal évêque de Sabine. On sait que ces nominations ne se font que sur l'option des cardinaux-prêtres. Ceux-ci, par rang d'ancienneté, peuvent opter pour le siège vacant ; et si le premier cardinal-prêtre n'exerce point ce droit, il passe au second et ainsi de suite. Dans la pratique, les choses vont quelquefois différemment ; et, pour des raisons de haute gravité, le Souverain-Pontife, tout en respectant le droit de l'option, fait savoir qu'il aurait plaisir de voir tel cardinal évêque de tel siège. Dans ce cas les cardinaux se font un plaisir de seconder les désirs de Sa Sainteté.

— C'est ce qui vient d'arriver pour la nomination du cardinal évêque de Sabine. Le Souverain-Pontife désire y mettre le cardinal Cassetta, personne très recommandable, qui avait été longtemps vice-gérant de Rome et qui est très riche, qualité d'autant plus à apprécier que le diocèse de Sabine est plus pauvre. Mais ce cardinal, créé en 1899, avait avant lui les cardinaux Rampolla, di Pietro, Gottil, Ferrata, Cretoni et Casali de Drago. Tous ces cardinaux refusèrent le siège de Sabine ; et l'option fut alors règlementairement déferée au cardinal Cassetta, qui, vu le désir du pape, accepta.

— En prenant cette charge le cardinal Cassetta fait abnégation de lui-même, car ce diocèse est le plus mal partagé des évêchés suburbicains au point de vue des revenus et des difficultés de communication. Il était à l'origine formé des quatre évêchés de Fidène, de Curie, de Fornovo (aujourd'hui Vescovio) et de Nomentum, l'actuelle Mentana. Plus tard, ces quatre sièges furent réunis en un seul, et Alexandre VI érigea la résidence à Magliano (1495). Les habitants de Fornovo protestèrent et sur les portes de l'église gravèrent ces

mots : *Ecclesia cathedralis Sabinensis* — voulant en quelque sorte forcer l'évêque à y résider. Ils y remirent l'ancien fauteuil de marbre de l'évêque ; mais, malgré toutes ces invitations, le siège et la résidence de l'évêque restèrent fixés à Magliano. En 1841, pour rendre moins difficile l'administration du diocèse de la Sabine, Grégoire XVI créa celui de Poggio Mirteto qui s'inséra dans celui de Sabine et lui prit une partie de ses paroisses. Toutefois la division faite alors ne répondait point aux besoins de l'administration ; car, au lieu de délimiter nettement les territoires, ceux-ci se pénétrèrent en plusieurs endroits à tel point que, sur une même ligne horizontale, on trouve six paroisses qui relèvent alternativement de Poggio Mirteto et de Sabine.

— Le pape voudrait maintenant rendre ce territoire à la Sabine précisément pour enlever toutes ces causes de mauvaise administration, et aussi parce que le diocèse de Poggio Mirteto, très pauvre, ne peut trouver sur son sol les ressources suffisantes pour alimenter la vie diocésaine. Mais il y a à cela une grosse difficulté que l'on cherche en ce moment à résoudre. Les diocèses suburbicaires sont, d'après la loi des Garanties, sous un régime d'exception : soit pour la nomination des sujets, soit pour l'administration des biens ecclésiastiques. La loi les considère comme des diocèses attachés plus immédiatement au pape, soumis plus que d'autres à son autorité, et partant elle diminue son contrôle abusif. Le titulaire du siège peut être un étranger, les bulles épiscopales nommant aux bénéfices ne sont pas soumises au *placet* royal, et ainsi de suite. Or si le pape supprimait le diocèse de Poggio Mirteto et en donnait le territoire partie au diocèse de Rieti, partie à celui de Sabine, cette dernière portion se trouverait jouir par le fait même des privilèges attachés aux évêchés suburbicaires, privilèges dont ce territoire était dépourvu jusque-là. On le voit, la question, qui théoriquement est très simple, pourrait pratiquement devenir très embrouillée. Des négociations sont entamées ; et, comme il y a détente des rapports entre le Quirinal et le Vatican, que sans chercher

d'une part et d'autre une conciliation impossible, chacun cependant s'efforce à éviter les heurts et même à se rendre service, il est assez probable que le gouvernement du roi autorisera le passage dans l'évêché suburbicain de Sabine du territoire de Poggio Mirteto.

— La Congrégation des Rites a confirmé le 29 novembre 1904 le culte que depuis un temps immémorial on rendait au Bienheureux Charles de Blois. On sait en quoi ce procès consiste. Le Bienheureux jouissait d'un culte dans son pays ; il en était en possession avant le décret d'Urbain VIII qui en 1634 déclarant que toutes les causes de sainteté passeraient par la Congrégation des Rites, exemptait toutefois celles qui étaient en possession du culte cent ans avant ce décret. Pour ces saints et Bienheureux, le pape les reconnaissait en possession de leur culte et quand on le lui aurait démontré, le confirmerait. Il n'y avait donc pas à faire l'examen des vertus et des miracles du Bienheureux, mais une simple constatation qui se réduisait à deux points : le Bienheureux jouissait-il d'un culte public cent ans avant les décrets d'Urbain VIII ? A partir de cette époque a-t-il toujours continué à jouir de ce culte, dont la prescription n'a point été interrompue.

— Ces procès sont en général assez faciles, car il s'agit de constater des faits dont la preuve est aisée. Toutefois il y a dans certaines circonstances des difficultés d'ordre spécial ; et pour ce qui concerne le Bienheureux Charles de Blois, c'est ce qui est arrivé. A la séance des Rites, les cardinaux se sont divisés en deux camps et la majorité n'a été que d'une voix.

Charles de Blois, fils de Guy de Chatillon, naquit vers 1320, et épousa Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, duc de Bretagne, en 1341. Il dut défendre son duché contre le compte de Montfort, mais le sort des armes lui fut fatal ; il fut battu, fait prisonnier, resta captif et mourut à la bataille d'Auray, le 29 de septembre 1364.

Pour citer un seul trait de son esprit de piété, il entendait plusieurs messes par jour et récitait l'office divin avec les Frères-Mineurs

qu'il avait institués ses chapelains. Sa renommée de sainteté était telle qu'Urbain V, en 1369, donna une commission rogatoire pour faire une enquête sur la vie et les miracles du comte. Grégoire XI en 1371 renouvela la commission, et, l'enquête fut conservée au Vatican. Mais cette cause sommeilla plus de cinq siècles et c'est seulement en 1892 qu'on obtint de la reprendre. Elle vient d'aboutir à la confirmation officielle que le Serviteur de Dieu avait toujours joui du culte que l'enquête faite cinq siècles auparavant avait déjà constaté.

DON ALESSANDRO.

M. L'ABBE JAMES LONERGAN

L'NE figure, connue et aimée du clergé de Montréal, vient de disparaître : M. James Lonergan, ancien curé de Sainte-Brigide.

Il était né à Sainte-Thérèse le 31 décembre 1834. Son père, émigré pauvre d'Irlande, avait acquis l'aisance à force de travail et d'économie ; et, ce qui valait mieux encore, il avait gardé sère, pratique, toute la vieille foi de sa race. Il éleva ses six enfants dans les mêmes habitudes de vie sévère et de discipline religieuse. L'aîné James entra de bonne heure au collège. Il fit ses classes avec de beaux succès et les signes d'une vocation sûre à l'état ecclésiastique. Après deux ans de professorat, il passa du collège au grand-séminaire. Ordonné prêtre le 16 août 1857, il fut, un an, professeur de rhétorique à Sainte-Thérèse, puis, quelques mois, directeur au collège de Chambly, puis, quelques mois encore, vicaire à Beauharnois. De là, sur le désir de Mgr Bourget, il passa à Kingston, où il fut attaché à l'évêché comme prêtre auxiliaire, remplissant les fonctions d'aumônier dans les communautés religieuses et au pénitencier, honoré de toute la confiance de l'évêque qui le nomma, à deux reprises, administrateur du diocèse. Ce ne fut pas sans regret qu'il partit de cette bonne ville de Kingston ; il y laissa des souvenirs qui durent encore et de nobles amitiés restées fidèles.

Rappelé à Montréal en 1867, il fut placé à Hochelaga, comme curé de la nouvelle paroisse et chapelain de la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

En 1874, il fut transféré d'Hochelaga à la paroisse de Sainte-Brigide (Montréal) : ce devait être le principal et dernier champ de son zèle, et assez vaste pour suffire à tous les besoins de son activité. Sainte-Brigide était une paroisse de dix mille âmes, encrue à ses débuts. Il fallait y organiser les œuvres paroissiales : congrégations des mères de famille, des jeunes filles, des hommes, des jeunes gens ; écoles, asiles ; conférences de Saint-Vincent de Paul, etc. Toutes ces œuvres furent fondées ou du moins développées, activées, rendues prospères. Il n'y avait d'autre local pour les offices de paroisse que le haut de l'école où les Frères faisaient leurs classes. La construction d'une église s'imposait urgente, immédiate : œuvre difficile, s'il en est, dans une paroisse ; source toujours féconde pour le curé de labours et de soucis amers, cuisants parfois. M. Lonergan en eut sa part, d'autant plus que sa tâche à lui était double. Il avait la charge de deux congrégations, Canadiens-français et Irlandais, et il devait donner à chacune son église. Il y réussit en quelques années. L'église de Sainte-Brigide fut ouverte au culte le 25 juin 1880. L'édifice terminé on y vit s'installer successivement les stations du chemin de la croix, l'orgue, le carillon des cloches, les trois autels en marbre, etc.

Après l'église, ce fut le tour de l'école. M. le curé appela dans sa paroisse les religieuses de Sainte-Croix, et entreprit de donner aux Frères l'école meilleure et plus spacieuse dont ils avaient tant besoin : elle s'éleva dans le cours de l'année 1894.

Au milieu de ces occupations diverses, M. Lonergan ne se relâchait pas du soin des âmes. C'est pour elles qu'il avait voulu être curé : à elles, il réservait la meilleure part de sa sollicitude et de son travail quotidien. Nul parmi ses vicaires n'était rendu plus tôt, ni ne demeurait plus longtemps au confessionnal. Et, à l'exemple des hommes apostoliques—de celui entr'autres qui s'appelle aujourd'hui

le Bienheureux Curé d'Ars—le curé de Sainte-Brigide, eut le zèle, je dirai mieux, la passion de la chaire, comme celle du confessionnal. Il avait pris pour lui-même et pratiquait à la lettre l'avertissement de saint Paul à son disciple Timothée : « Prêche, insiste à temps et à contre temps, reprends, menace, exhorte en toute patience et toute doctrine ».

Ainsi s'écoulèrent vingt-six années : vingt-six années de ce bon travail, d'une vie toute livrée aux fatigues de l'esprit et du corps, comme l'est celle du curé dans nos grandes paroisses de Montréal ! A ce labour, M. Lonergan s'était usé : on le voyait vieillir avant l'âge. Chez lui, le cœur était bien resté le même, mais non la mémoire ni les jambes qui s'étaient alourdies. Il sentit lui-même que l'heure de la retraite était venue, si dur qu'il fût de briser tant de liens qui l'attachaient à Sainte-Brigide, de rompre avec des habitudes de vie, qui pour pénibles qu'elles fussent, demeuraient chères à une âme de prêtre comme celle-là. L'humble et bon curé se résigna pourtant au sacrifice et au mois d'octobre 1900 il prenait sa retraite.

Elle fut aussi heureuse qu'il pouvait la désirer, dans cette tranquille résidence de la rue Chervier, auprès de cette sœur qui lui restait toujours, sensible comme une mère à ses infirmités, attentive au moindre de ses besoins comme l'œil et la main de la Providence. Avec ces doux biens de la charité fraternelle, il trouva au sein de sa retraite le silence et le recueillement qui devaient le préparer aux années éternelles.

Le Maître frappa bientôt à la porte de son serviteur. Vers la fin de 1903, M. Lonergan fit une longue maladie qui lui imposa le plus douloureux des sacrifices, le seul dont il se plaignit, celui de ne pouvoir plus célébrer la sainte messe. Il lui resta le bonheur de l'entendre, de communier fréquemment, de jouir de la présence intime de Notre-Seigneur dans ses appartements qui étaient contigus à la chapelle.

Enfin, au mois de novembre 1904, vint la dernière épreuve, cette affection cancéreuse à la gorge, qui, de suite, se révéla sans remède.

Le malade acheva de se purifier par l'extrême-onction, la sainte eucharistie... et la souffrance qui ne lui manqua pas pendant qu'il allait s'affaiblissant de jour en jour. Il expira le 23 mars, après une paisible agonie.

M. Lonergan a voulu que son corps repose dans la terre aimée de Sainte-Thérèse, au cimetière, à l'endroit choisi, où lui-même, il y a vingt ans, avait déposé la dépouille mortelle de son frère Simon, tant pleuré. La même croix ombragea ces deux tombes, et la même reconnaissance gardera la mémoire de ces deux prêtres qui ont bien mérité de l'Eglise, de leur famille, de leur patrie.

A. NANTEL, ptre.

Les funérailles ont été célébrées le 27 mars dans l'église de Sainte-Thérèse, au milieu d'une assistance nombreuse de prêtres et de fidèles, dont plusieurs venus de Sainte-Brigide de Montréal.

A l'autel officiait M. le chanoine A. Nantel, ayant comme diacre et sous-diacre MM. G. Casey et S. Lonergan, l'un cousin germain, l'autre neveu du défunt. Avant l'absoute, Monseigneur l'archevêque parla à peu près en ces termes :

Cujus memoria in benedictione. — Sa mémoire sera en bénédiction.

Mes frères,

Homme de cœur et homme d'action, c'est par ces paroles que l'on peut mieux définir, ce me semble, le vénérable prêtre dont nous faisons aujourd'hui les funérailles.

M. James Lonergan est un enfant de Sainte-Thérèse, et je ne crois pas que la paroisse et le séminaire aient jamais reçu de personne plus d'affection et plus de dévouement. C'est ici que Dieu avait placé son berceau dans une famille où la foi était vive, la piété tendre, les exemples édifiants. Au dire de ceux qui l'ont connue, cette famille savait faire l'éducation de ses enfants comme l'Eglise et le Saint-Esprit le demandent. On y savait instruire, diriger, reprendre au besoin, et c'est à une éducation comme celle-là que nous

devons d'avoir eu deux de nos prêtres les meilleurs et les plus zélés.

Le collègue n'est que le foyer de la famille continué. Elève, M. Lonergan s'y distingua par ses succès. Plus tard, il y occupa la chaire de littérature. S'il s'en sépara ensuite, ce fut pour obéir à la voix de la Providence qui l'appelait ailleurs. Mais je puis bien dire que jamais il ne se sépara de Sainte-Thérèse. Il pouvait s'appliquer la parole de l'Apôtre : *Absens corpore, præsens autem spiritu* ; absent de corps, il était d'esprit et de cœur avec vous, mes frères ; il vivait toujours au milieu des siens. Les fêtes de Sainte-Thérèse étaient ses fêtes les plus aimées. Et s'il prenait sa part de vos joies, il prenait aussi celle de vos épreuves. Vous vous rappelez encore l'incendie qui détruisit de fond en comble le séminaire. Ce fut pour M. Lonergan l'occasion d'une peine profondément sentie, et en même temps d'un témoignage magnifique de son attachement et de sa générosité envers son collègue tant aimé.

Il avait pour sa famille selon la chair la plus tendre affection. Et que faisait-il autre chose en cela qu'imiter notre divin Modèle ? Qui plus que Jésus aima sa patrie et son peuple ? Il versa des larmes sur Jérusalem. On le voit, attendri et troublé, pleurer encore au tombeau de son ami Lazare. Et pour consoler une douleur fraternelle, je puis bien répéter ici les paroles de Jésus à la sœur de Lazare : « *Resurget frater tuus. — Votre frère ressuscitera* ».

Lorsque M. James Lonergan vit disparaître son frère Simon, il lui sembla que c'était une partie de lui-même qui s'en allait. Je m'en souviendrai toujours. Il prit lui-même sa dépouille mortelle et l'apporta pieusement dans cette terre de Sainte-Thérèse, à l'endroit de votre cimetière qu'il avait choisi pour y dormir lui-même son dernier sommeil.

Le prêtre, sans cesser d'appartenir à son père et à sa mère, devient au jour de l'ordination membre d'une autre famille. Il trouve son père dans la personne de l'évêque ; des frères dans les prêtres de l'Eglise ; des enfants dans les pauvres et les orphelins. Or, dans cette nouvelle famille, M. Lonergan se montra d'un cœur grand et

généreux. C'est une espèce de culte qu'il voua à son premier évêque Mgr Bourget ; et son dévouement filial, il le reporta sur Mgr Fabre puis sur moi-même, son humble vicaire d'autrefols... Il aimait ses frères dans le sacerdoce. Comme il était attentif à éviter toute parole qui pût blesser la charité ! et que de beaux témoignages j'en ai recueillis depuis quelques jours. On peut toujours considérer le prochain par les meilleurs côtés de sa nature, et quand on le considère ainsi, il n'est point d'homme en qui ne se révèlent des trésors cachés de bonté et de beauté. M. Lonergan fit briller en lui cette charité. Et il aima ses confrères jusque dans la mort ; on sait que jamais, à moins de circonstances imprévues, à moins de maladie, il ne manqua d'assister aux funérailles d'un prêtre. Il serait allé aux confins du diocèse pour déposer une dernière prière sur la tombe d'un confrère. Il suffisait du reste de lui exposer une grande misère, une grande infortune, pour lui tirer des larmes ; et il a fait bien des aumônes, des largesses, dont Dieu seul a le secret.

Il fut homme d'action comme il fut homme de cœur. A Sainte-Thérèse, il s'employa tout entier à son professorat. A Kingston, il voua aux détenus du pénitencier une affection spéciale qu'il garda toujours depuis aux pauvres prisonniers, se rappelant la parole du divin Maître : « J'étais en prison et vous m'avez visité ».

A Montréal, M. Lonergan se dépensa tout entier pour les communautés dont il eut la direction, pour les paroisses qui lui furent confiées. C'est à Sainte-Brigide surtout qu'il exerça son action et accomplit son œuvre principale. Il fut là, pendant vingt-six ans, l'homme de Dieu, le bon soldat du Christ, se donnant tout à tous, selon la parole de l'Apôtre ; usant ses forces le jour et la nuit, au confessionnal, dans la chaire, au chevet des malades, dans le soin des congrégations, la visite des écoles, le service des pauvres. Il a laissé à Sainte-Brigide deux beaux monuments de son zèle, l'église et l'école des Frères... Et il a voulu que son action durât et se prolongât au-delà du tombeau. Avant de mourir, il disposa toute

chose pour devenir un insigne bienfaiteur de la cathédrale et assurer de nouvelles faveurs au séminaire objet de sa prédilection.

A ses derniers moments, j'eus le bonheur d'arriver assez tôt pour lui apporter avec ma bénédiction celle de Pie X. Mais Dieu lui réservait là-haut une meilleure récompense. Ses mérites l'ont suivi devant le juste Juge dont il a mérité, sans doute, d'entendre la douce parole : « Bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de votre maître ».

Et maintenant, mes frères, votre compatriote et ami va prendre sa place au cimetière. Vous aimerez, quand les beaux jours seront venus, visiter ce séjour de la mort et vous arrêter devant cette tombe si chère. En ce moment prions encore pour demander en faveur de notre cher défunt le repos éternel. Ce repos, s'il n'en jouit pas encore, il l'obtiendra, j'en ai l'assurance, et nous trouverons en lui un protecteur de plus au ciel. Ainsi soit-il !

PRIERE INDULGENCIEE POUR L'ARTICLE DE LA MORT

QU'UN ne peut rien désirer de plus précieux qu'une indulgence plénière à l'heure de la mort ; aussi les Souverains-Pontifes, à qui est confié le trésor spirituel de l'Eglise, ont-ils cherché à faciliter autant que possible l'acquisition de cette indulgence. Notre Saint-Père le pape Pie X vient encore d'accorder à une toute petite prière une indulgence d'une nature spéciale pour l'article de la mort.

On récitera cette prière au jour qu'on aura choisi, après avoir confessé ses fautes et reçu la sainte communion. L'indulgence que l'on gagne alors n'est pas donnée de suite par Dieu, mais elle est réservée par la volonté du Vicaire de Jésus-Christ pour le moment de la mort. Celui donc qui suit cette pratique est sûr d'avoir, quelles que soient les circonstances de son trépas, une indulgence plénière, moyennant l'état de grâce, quand son âme paraîtra devant le Seigneur.

Voici le texte de cette prière qui doit être récitée avec un véritable sentiment d'amour de Dieu :

Domine Deus meus, jam nunc quodcumque mortis genus, prout tibi placuerit, cum omnibus suis angoribus, pœnis ac doloribus, de manu tua æquo ac libenti animo accepto. (PIE X, 9 mars 1904).

Seigneur, mon Dieu, dès aujourd'hui, j'accepte de votre main, avec résignation et de bon cœur, le genre de mort qu'il vous plaira, avec toutes ses douleurs, ses peines et ses angoisses.

L'ÉCRITURE FONETIC !

LES revues françaises se préoccupent beaucoup, ces temps derniers, de la fameuse question de la réforme de l'orthographe.

Nos journaux quotidiens ont publié au long un rapport savamment élaboré, dû à la plume de M. Paul Meyer, de la commission française nommée il y a deux ans, par arrêté ministériel, en vue « de préparer un projet de simplification de l'orthographe d'usage ». Puis, ça et là, des articles ont paru, reproduits des périodiques français. De telle sorte que, il me semble bien, la curiosité de notre public canadien a été mise en éveil sur ce sujet.

Le savant abbé Ragon, professeur à l'Institut Catholique de Paris, donnait récemment une note favorable à la réforme, dans je ne sais plus quelle revue.

La livraison du 5 mars des *Études*, sous la plume de Joseph Burichon, nous apportait hier, au contraire, une note nettement défavorable.

Et enfin, les dépêches d'aujourd'hui annoncent que les sages de l'Académie française « ont décrété que le projet de réforme de l'orthographe n'est qu'une mauvaise plaisanterie ».

Au Canada, rien de ce qui intéresse la langue française ne saurait nous être indifférent. Son avenir nous tient au cœur comme son passé nous fait vibrer l'âme.

Parlons un peu de tout cela.

L'abbé Ragon, très au fait de ces questions de langue, voudrait une réforme ; mais une réforme moins radicale, apparemment, que celle que proposait le rapport de M. Paul Meyer.

Pour lui, il conviendrait « d'extirper de l'orthographe française les bévues, les erreurs, les anomalies et les confusions dont elle est pleine ».

« Nous en porterons-nous plus mal, écrit-il en manière de conclusion, si nos enfants apprennent à lire un peu plus vite, si nos grammaires s'allègent de chinoïseries burlesques, si la langue, cet objet de notre culte, se transcrit avec plus de logique et de simplicité, si les étrangers trouvent plus de facilité à l'apprendre ? »

Non, sans doute ; mais est-ce bien là le résultat de la réforme préconisée par le rapport Meyer ? Voilà le *hic* !

* * *

L'ancien Père Burnichon — qui a dû séculariser sa signature pour rester en France — n'a pas l'air d'être de l'avis de l'abbé Ragon.

Au fond, c'est une question de mesure ; et je soupçonne que le décret de l'Académie les mettra d'accord tous les deux.

Mais c'est l'argumentation de l'écrivain des *Etudes* qui est intéressante !

M. Burnichon combat le rapport Meyer. Il a beau jeu.

En effet, ce fameux rapport débute par une déclaration de principe, que d'ailleurs on n'ose pas appliquer jusqu'au bout de ses conséquences : « L'orthographe idéale serait celle, dit-il, qui figurerait chaque son par un signe unique ».

« Soit, conclut l'écrivain des *Etudes*, un son, un signe ! Donc, tous les signes qui expriment le son *ô* doivent se simplifier dans l'unique graphie *ô* ! Alors, en écriture fonétique, il faut écrire : *Le héros ayant trô chô ôta son paletô et se jeta dans l'ô ; puis montant le plus bê de ses chevôs, il s'élança ô galô jusqu'ô ô du côté !* »

Quel est donc le tort de la commission ? C'est de trop s'attacher à l'orthographe phonétique et de négliger complètement l'orthographe étymologique.

Or, dit excellemment M. Burnichon, « la langue française n'a pas

été inventée de toutes pièces, elle n'est pas non plus comme un enfant trouvé, sans parents et sans généalogie ; elle est issue de noble lignée, du latin et du grec. Ces lettres, qui ne se prononcent plus, mais qui s'écrivent encore, marquent la filiation des mots ; elles les rattachent à leurs origines. C'est quelque chose pour les mots, comme pour les gens, de porter, dans leur physionomie, un air de famille auquel on ne peut se méprendre ».

Sans doute, le savant jésuite l'admet, il y a des bizarreries dans la graphie du français, qu'on ne saurait expliquer par l'étymologie ; mais il en donne cette raison qui paraîtra bien satisfaisante à plusieurs.

« Le langage est une chose vivante et la vie ne se développe pas selon des formes immuables. Un peu de spontanéité et de fantaisie lui est indispensable. On peut tailler les arbres en cônes, en pyramides ou en sphères ; il y en a comme cela sur les terrasses de Versailles ; mais la vie a tôt fait de déranger cette symétrie ».

Pourquoi, par exemple, de deux mots qui se ressemblent *suivre* et *viure* fait-on, au parfait, j'ai *suivi* et j'ai *vécu* ?

Par contre, l'étymologie donne plus d'une explication qu'une graphie unique ne comporterait plus. Saint vient de *sanctus*, ceint de *cinctus*, sein de *sinus*, sain de *sanus* et seing de *sigillum*.

Si vous ne tenez pas compte des origines, il n'y a plus lieu de maintenir ces différences. Pour chacun des mots qui précèdent, écrivez : *sin*. Tous les *homophones* deviendront *homographes* ; ce sera l'*écriture fonétique* ! Mais qui ne voit pas tout ce que la physionomie de notre langue aura perdu ?

* * *

Ce contre quoi M. Burnichon s'élève surtout, c'est la prétention du ministre Chaumié (ou Bienvenu-Martin, peu importe) de régler la question par décret.

Comme si, en effet, une évolution dans le parler des gens pouvait se déterminer à coups de décrets ?

*La grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois,
Et les faits, la main haute, obéir à ses lois,*

n'a que faire des ukases d'un ministre de la République.

En plus, soutient l'ancien jésuite—qui l'est toujours de plus d'une manière !—la question descendrait bientôt dans l'arène politique. On connaîtrait la couleur des gens rien qu'à leur façon d'écrire le *feu roi* ou *feu le roy* ! Absit !

* * *

En attendant, l'Académie française vient de statuer que vouloir tout réformer en se basant sur la seule phonétique et sans se soucier de l'étymologie, c'est une plaisanterie. Tout au plus, paraît-il, l'Académie admet qu'on pourrait modifier 150 mots, en retranchant certaines lettres *parasites*, qui n'ont à l'existence ni un droit phonétique ni un droit étymologique.

Alors, nous ne risquons rien en apprenant toujours notre bonne vieille grammaire ; et ceux qui ont commandé le *Nouveau Larousse Illustré* peuvent continuer leurs paiements !

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

AVIS AU CLERGE

Messieurs les curés qui désirent se pourvoir de clerge pascal chez les Religieuses du Précieux-Sang, à Notre-Dame-de-Grâce, près Montréal, feront bien d'envoyer leur commande sans retard.

On peut donner les ordres au Monastère, soit par la poste, soit par le téléphone Bell, Westmount, 334-2.

AUX PRIERES

Frère Joseph Monier, catéchiste majeur, des clercs de Saint-Viateur, décédé en Belgique.

Sœur Marie de la Charité, née Elvine Côté, religieuse choriste, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

M. Noé-Anselme Roberge, médecin, décédé aux Cédres.